

Le passeport biométrique

Tout citoyen de nationalité luxembourgeoise peut demander un passeport biométrique. Les résidents de la commune de Kayl doivent introduire personnellement leur demande auprès du Biergerzenter. Les enfants mineurs ainsi que les majeurs incapables devront être accompagnés par le parent exerçant l'autorité parentale respectivement leur tuteur légal.

Le délai de délivrance est de 7 jours ouvrables. Le passeport est à retirer directement auprès du bureau des Passeports, Visas et Légalisations (43, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg).

Prix des passeports et paiement

Age du requérant	Prix du passeport	Validité du passeport
4 ans ou plus	50€ *	5 ans
moins de 4 ans	30€ **	2 ans

(* 150€ en cas de procédure d'urgence | ** 90€ en cas de procédure d'urgence)

La taxe de chancellerie au profit de l'état est à régler au préalable. L'argent doit être transféré/versé sur le compte suivant :

Bénéficiaire : Bureau des Passeports, Visas et Légalisations

IBAN : LU46 1111 1298 0014 0000

Code BIC : CCPLLULL

Communication : Passeport pour « nom » et « prénom »

Les documents à présenter lors de la demande

- l'ancien passeport ou, à défaut, la déclaration de perte ou de vol
- la preuve du paiement de la taxe de chancellerie au profit de l'état
- le cas échéant, la preuve du droit de garde ou le jugement de tutelle

La photo d'identité sera prise sur place moyennant l'équipement spécial mis à disposition par le Gouvernement.